

qui, pénétrés de l'esprit de saint François, veulent en suivre les exemples et en retracer la vie.

“ Si donc tous les chrétiens donnaient leur nom à cet Ordre et en observaient l'esprit et les règles ; si en d'autres termes, la règle franciscaine se propageait et s'observait dans toutes les familles, qui ne comprend que la franc-maçonnerie cesserait bientôt d'infester le monde et ne produirait plus ces ruines matérielles et morales sur lesquelles gémit si douloureusement la sainte Eglise de Dieu ? ”

“ Il est donc à souhaiter que les fidèles de nos jours embrassent ce saint Institut où ils trouveront, selon la parole pontificale, la vraie liberté, celle des enfants de Dieu, celle qui affranchit du joug de Satan et des passions, les pires tyrans ; la douce fraternité, celle qui tire son origine de Dieu, créateur et père de tous ; la charitable et harmonieuse égalité qui établit et maintient la concorde parmi les hommes ? ”

CHRONIQUE.

Canonisation et Béatification.—La S. C. des Rites a tenu au Vatican une séance dite ordinaire, dans laquelle elle a examiné et résolu affirmativement, sauf à demander ensuite la sanction pontificale, les causes suivantes : la validité et l'importance du procès apostolique fait à Belley sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles en général du vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, dont les vertus et les miracles seront ensuite examinés *in specie*, dans une série de séances spéciales, avant de procéder à la béatification ;—La révision des écrits du serviteur de Dieu Jean-Népomucène de Tshiderer, prince de Trente ;—l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu Glycérius Landriani, de Milan, novice de la Congrégation des Clercs réguliers des Ecoles pie ;—la concession *urbi et orbi* du patronage de saint Vincent de Paul (accordée l'an dernier pour la France seulement) à toutes les sociétés de charité qui, d'une manière quelconque, se rattachent aux institutions de ce grand saint. Cette concession, demandée et obtenue, l'an dernier, par l'épiscopat français, a été, depuis, l'objet de nombreuses instances de la part des évêques des diverses parties du monde.